



Carreleur

Construction - Travaux

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Du gros oeuvre au détail, de la dalle au carreau, du carrelage à la tesselle, voilà une formation à géométrie variable. L'apprenant Carreleur et l'apprenante Carreleuse exercent leur **dextérité, précision et sens de la finition** pour le recouvrement de murs et sols.

Les Carreleurs exercent les activités du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle. Les apprenants se forment particulièrement au **recouvrement et à la réparation des sols et murs** par des mosaïques, des carreaux ou dalles en céramique, en béton, en pierre naturelle ou en marbre.

Alors si tu souhaites poser les premières pierres de ta carrière, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-alternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Ce métier est un « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=876>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Carreleur / Carreleuse dans une petite, moyenne ou grande entreprise

Par exemple : Carreleur pour la société Thomas & Piron (<https://www.ifapme.be/actualites/forme-toi-avec-ifapme-et-decroche-un-cdi-chez-thomas-piron>) qui engage fréquemment.

Débouché(s) future(s) formation(s)

Formation de chef d'entreprise de l'IFAPME : Carreleur (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/carreleur>) (adulte)

Entrepreneur général (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-general>) (adulte)

Gestionnaire de chantier (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier>) (adulte)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + assouplissement pour demandeurs d'emploi) Inscription gratuite Sur le terrain Contact client Travail en autonomie e

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française Correspondance avec le certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire

Aptitudes

Le carreleur doit maîtriser les connaissances administratives transversales du secteur et la connaissance des matériaux: les types de supports, les carrelages et les pierres naturelles, les types de sables, de ciments, de mortiers et de colles, les isolants et les produits d'étanchéité se rapportant aux activités du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle.

Il doit également connaître des techniques comme le recouvrement d'escaliers, le recouvrement de façades et posséder les connaissances de base des spécifications techniques (STS) se rapportant aux activités du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle; la vérification, l'analyse, le nettoyage et la préparation des supports, l'enlèvement des matériaux existants, les techniques de fixation, la réalisation d'angles saillants et les raccords avec d'autres matériaux.

Pour finir, il doit avoir la connaissance générale des notes d'information techniques du Centre scientifique et technique de la construction et des standards de qualité en rapport avec les activités du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle.

Programme

Cours généraux :

français, mathématique, commerce, droit, monde contemporain.

Cours professionnels :

1ère apprentissage

K08/1 Analyse, préparation et communication (30h)

K08/1 Chape fraîche (36h)

K08/1 Cimentage sur parois verticales (36h)

K08/1 Organisation du chantier (30h)

K08/1 Préparation des supports (18h)

K08/1 Supports verticaux (30h)

2ème apprentissage

K08/2 Participation à l'organisation de l'entreprise et de chantier + SEQ (12h)

K08/2 Cimentage y compris démo. pratique (32h)

K08/2 Pose/chape fraîche plein bain mortier y compris démo. pratique (68h)

K08/2 Sensibilisation PEB (4h)

K08/2 Eval. formative (MAC2) (8h)

3ème apprentissage

PEB spécifique Carreleur (8h)

Des incitatifs pour vous former à un métier de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild \(https://embuild.be/fr\)](https://embuild.be/fr) et [Constructiv \(https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fconstructiv.be%2F&data=04%7C01%7Cnicolas.delmotte%40ifapme.be%7C00a4907c9e934f09418108d977624143%7C87d43e3b5a8c4929a21de29eb7f7ea7e%7C0%7C0%7C637672086148013905%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWljojMC4wLjAwMDAiLCJQljojV2luMzliLCJBTiI6IklhaWwiLCJXVCi6Mn0%3D%7C1000&sdata=6zNkhH9t%2FviSvkbub8UX7PkAFO3mlmN4MRH6uDZhrj%3D&reserved=0\)](https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fconstructiv.be%2F&data=04%7C01%7Cnicolas.delmotte%40ifapme.be%7C00a4907c9e934f09418108d977624143%7C87d43e3b5a8c4929a21de29eb7f7ea7e%7C0%7C0%7C637672086148013905%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWljojMC4wLjAwMDAiLCJQljojV2luMzliLCJBTiI6IklhaWwiLCJXVCi6Mn0%3D%7C1000&sdata=6zNkhH9t%2FviSvkbub8UX7PkAFO3mlmN4MRH6uDZhrj%3D&reserved=0), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Remboursement du minerval pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=926\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=926)

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitatifs pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=922\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=922)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=924\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=924)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction \(https://www.ifapme.be/reconstruction\)](https://www.ifapme.be/reconstruction).

Conditions d'accès à une formation pour jeunes

Age

Avoir 15 ans accomplis au moment de votre inscription.

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;

Ou avoir réussi la 3^e année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;

Ou avoir fréquenté la 3^e année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;

Ou avoir fréquenté la 2^e phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



Verviers

Rue de Limbourg, 37 4800 Verviers

087/32.54.54

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h

/

fce.verviers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!